

FCP à formule de droit français à capital protégé à l'échéance



Natixis Investment Managers International - Direction Marketing, Communication digitale & Expérience Client Achevé de rédiger en septembre 2023

Cette présentation est sans valeur contractuelle et ne constitue pas un conseil en investissement. Toute modification portée sur ce document et/ou toute utilisation partielle des informations relèvent de la seule responsabilité de l'établissement distributeur.





### Présentation

- Définitions
- Mécanisme de la Formule
- MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement
- Scénarios
- Pourquoi investir dans Parma PEA ?
- Avantages et Inconvénients
- Profil de risques
- Conditions de commercialisation
- Parma PEA dans LEA
- Supports de communication

### **Annexes**

- Simulation des rendements
- Questions fréquentes
- Caractéristiques du FCP
- Frais du FCP (vision distributeur)
- Vos contacts
- Avertissement et Mentions légales





### **Définitions**

Dans l'ensemble du document, les notions suivantes se comprendront ainsi :

Horizon de placement maximum	5 ans maximum (8 février 2029) avec 2 possibilités d'échéance anticipée automatique les 11 février 2027 et 10 février 2028 selor l'évolution de l'indice	
Sous-jacent	MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement L'indice regroupe les 30 plus grandes capitalisations boursières (pondérées selon leur capitalisation flottante avec un maximum de 5% par société) sélectionnées parmi les entreprises des 10 pays les plus développés de la zone euro qui ont le score social le plus élevé et après application de filtres d'exclusion (controverse, domaine d'activité « social » pas assez important). (Dividendes net réinvestis diminué d'un taux forfaitaire de 5% par an).  Présentation de l'indice en page 7 et suivantes et également sur ce lien Cet indice ne préjuge pas d'un quelconque impact de ce Fonds sur les caractéristiques sociales des entreprises sélectionnées. Ce fonds ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, ni d'une combinaison de ces caractéristiques, ni n'a pour objectif un investissement durable.	
Capital initial ou Investissement initial	Nombre de parts souscrites multiplié par la Valeur Liquidative de Référence	
Valeur Liquidative de Référence	Correspond à la plus haute des valeurs liquidatives du fonds calculées du 21 septembre 2023 au 8 février 2024	
Période de commercialisation	Du 14 septembre 2023 au 7 février 2024 à 12h30 en CTO et PEA	
Niveau Initial de l'Indice	S'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 8, 9 et 12 février 2024	
Dates de constatation	5 février 2027, 4 février 2028 et 2 février 2029	
Dates d'échéance	11 février 2027, 10 février 2028 et 8 février 2029	
Bilantiarisation	Non, la bilantiarisation des FCP éligibles au PEA est impossible par construction (voir page 21)	
TRA	Taux de Rendement Annualisé.	

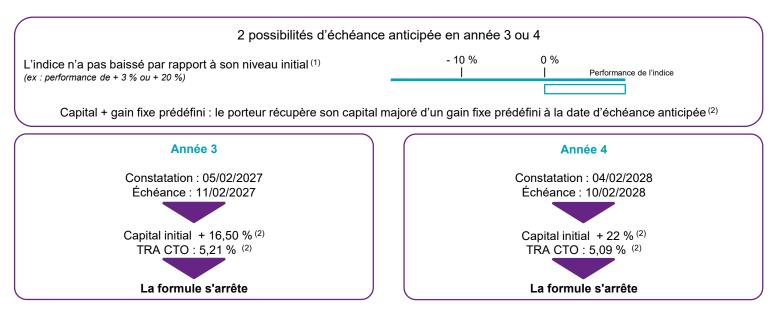
Tout résultat annoncé, qu'il soit positif ou négatif, est calculé hors frais d'entrée et hors droits de garde dans le cadre d'un CTO ou d'un PEA, hors fiscalité et prélèvements sociaux.





## Mécanisme de la formule : échéances anticipées

Aux dates de constatations intermédiaires (1), le niveau de l'indice est relevé : s'il n'a pas baissé par rapport à son niveau initial (1), le client bénéficie du capital initial auquel s'ajoute un gain prédéterminé (2) et la formule s'arrête. Dans le cas contraire, la formule continue jusqu'à l'échéance finale.



L'échéance anticipée est soumise aux conditions décrites ci-dessus. Elle ne relève pas du choix du client. Elle est réalisée automatiquement sans intervention de sa part. A cette occasion, le client reçoit une lettre d'information. A noter : ces performances ne sont pas cumulatives ; dès que l'une ou l'autre des échéances anticipées est réalisée, la formule s'arrête.

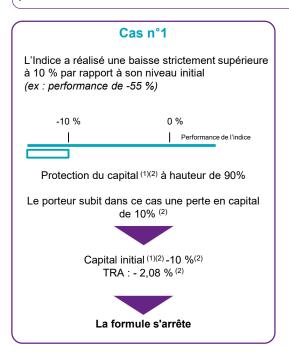


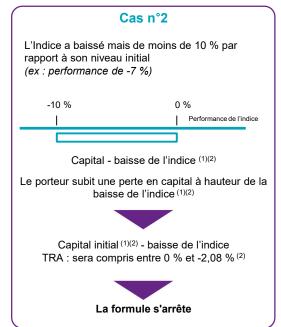
<sup>(1)</sup> Voir définitions page 4 de ce document.

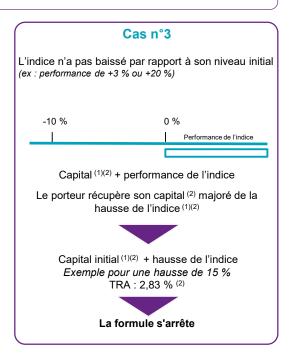
<sup>(2)</sup> Hors frais d'entrée et droits de garde, hors fiscalité et prélèvements sociaux éventuels

### Mécanisme de la formule : échéance finale

A la date de constatation finale (1) en année 5, le niveau de l'indice est relevé (aucune échéance anticipée ne s'étant réalisée) : trois possibilités - Date de constatation : 02 février 2029 - Échéance finale : 8 février 2029







<sup>(2)</sup> Hors frais d'entrée et droits de garde. Hors fiscalité et prélèvements sociaux éventuels.





<sup>(1)</sup> Voir définitions page 4 de ce document.

### MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement



Source: MSCI

- Le MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement : un indice regroupant 30 entreprises de la zone euro au score « Social » robuste.
- L'indice prend comme univers de référence les titres de l'indice MSCI EMU (environ 230 valeurs) et en extrait tout d'abord les titres dont la liquidité est la plus importante et parmi ceux-ci, ceux notés aux rangs « AAA », « AA » « BBB » et « BB » au score ESG de MSCI
- Sur cette base, l'indice exclut les titres d'entreprises :
  - Faisant face à des controverses ESG « très sévères » (score inférieur à 1 selon MSCI sur une échelle de 0 à 10)
  - Faisant face à des controverses Sociales « très sévères » ou « sévères » (score inférieur à 2 selon MSCI sur une échelle de 0 à 10)
  - Dont le poids du pilier « Social » est inférieur à 20 %
- Sont ensuite sélectionnés les titres du top 50 % des meilleurs scores du pilier « Social » dans chaque secteur et, parmi ces titres, les 30 dont la capitalisation flottante est la plus élevée.
- Les 30 valeurs sont pondérées selon leur capitalisation flottante avec un maximum de 5% pour une valeur
- La revue de l'indice est trimestrielle
- L'indice est calculé en ajoutant au fil de l'eau et tout au long de la vie du produit tous les dividendes nets versés par les actions et en soustrayant au jour le jour l'équivalent quotidien d'un taux annuel constant de 5%.
- Cette soustraction peut avoir un effet négatif sur la valorisation de l'indice lorsque le taux de dividendes est inférieur à 5 %. A la date d'échéance finale, dans l'hypothèse où cette valorisation entrainerait une performance négative, alors la probabilité de perte en capital serait augmenté.
- Vous trouverez le <u>lien direct vers la valorisation de l'indice</u> sur la brochure commerciale pour vos clients et sur votre Espace <u>DEFI</u> dans la rubrique dédiée à Parma PEA. Cet indice ne préjuge pas d'un quelconque impact de ce Fonds sur les caractéristiques sociales des entreprises sélectionnées. Ce fonds ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, ni d'une combinaison de ces caractéristiques, ni n'a pour objectif un investissement durable.



## MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement

ENTREPRISE	PAYS	SISIN	POIDS	ENTREPRISE	PAYS	ISIN	POIDS
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	BE	BE0974293251	4.02%	KERING SA	FR	FR0000121485	3.25%
MERCK	DE	DE0006599905	1.87%	SCHNEIDER ELECTRIC SE	FR	FR0000121972	4.86%
SAP SE	DE	DE0007164600	5.00%	DASSAULT SYSTEMES	FR	FR0014003TT8	2.15%
ALLIANZ SE	DE	DE0008404005	5.00%	MICHELIN	FR	FR001400AJ45	1.73%
MUNICH RE	DE	DE0008430026	4.40%	CRH PLC	IE	IE0001827041	3.44%
ADIDAS	DE	DE000A1EWWW0	2.58%	FLUTTER ENTERTAINMENT	IE	IE00BWT6H894	2.60%
BBVA	ES	ES0113211835	3.88%	GENERALI	IT	IT0000062072	1.70%
INDUSTRIA DISENO TEXTIL	ES	ES0148396007	3.37%	INTESA SANPAOLO	IT	IT0000072618	3.52%
AMADEUS IT GROUP SA	ES	ES0109067019	2.50%	UNICREDIT SPA	IT	IT0005239360	3.65%
TELEFONICA SA	ES	ES0178430E18	1.74%	HEINEKEN	NL	NL0000009165	2.06%
HERMES INTL	FR	FR0000052292	4.82%	STMICROELECTRONICS	NL	NL0000226223	2.64%
AXA	FR	FR0000120628	4.48%	WOLTERS KLUWERS	NL	NL0000395903	2.49%
GROUPE DANONE	FR	FR0000120644	3.02%	ASML HOLDING	NL	NL0010273215	4.75%
PERNOD-RICARD	FR	FR0000120693	3.54%	PROSUS NV	NL	NL0013654783	4.56%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	FR	FR0000121014	4.62%	ASM INTL	NL	NL0000334118	1.79%

Source : MSCI au 30/08/2023

Nombre de titres dans l'indice

















## MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement

#### PRECISIONS SUR L'INDICE

- 1. Les dividendes distribués par les actions retenues dans l'indice sont réinvestis dans l'indice mais un taux annuel de 5% est déduit lors du calcul de la valeur de l'indice. Ce mode de calcul pénalise la performance de l'indice (par rapport à une version de l'indice sans prise en compte des dividendes), dans les cas où les dividendes versés par les actions composant l'indice sont inférieurs à 5%. L'effet négatif sera maximal en l'absence totale de dividendes. Pour se couvrir contre les risques liés à l'émission de produits structurés sur les indices de marchés actions, les banques mettent en place des opérations de couverture impliquant la vente de contrats à terme (Futures) sur les dividendes des indices. Peu d'acteurs prennent une position inverse d'achat sur le long terme (5-10 ans). De ce fait, la valeur de marché de ces dividendes implicites baisse et ils cotent en moyenne à des niveaux inférieurs à ceux des dividendes réalisés. Le prélèvement d'un dividende forfaitaire évite de subir cet effet de marché et améliore ainsi les conditions des produits indexés sur cet indice (source : Goldman Sachs Investment Research)
- 2. Modalités prévues dans les contrats d'échange (swap) en cas d'empêchement du fournisseur de l'indice : la contrepartie du contrat d'échange calculera la valeur de l'Indice de Référence sur la base de la méthodologie ou de la formule de l'Indice de Référence telle qu'appliquée par son administrateur en ne prenant en considération que les titres qui composaient l'Indice de Référence immédiatement avant la survenance de l'événement.
- 3. A la date de publication du prospectus du FCP, l'administrateur de l'indice (MSCI Limited) et l'indice n'apparaissent pas sur le registre de l'ESMA, toutefois l'utilisation dans l'Union Européenne de l'indice reste autorisée pendant une période transitoire prenant fin le 31 décembre 2023. L'administrateur a indiqué entreprendre toutes les démarches nécessaires afin d'être autorisé en tant qu'administrateur d'indice de référence dans l'Union Européenne avant cette date. Dans le cas où la société de gestion serait contrainte à modifier l'Indice, les ajustements nécessaires seront effectués selon les modalités prévues dans le (ou les) contrats d'échanges et/ou contrats d'options, afin que le changement se fasse avec le plus de neutralité possible, du point de vue de l'événement et de la date de substitution.

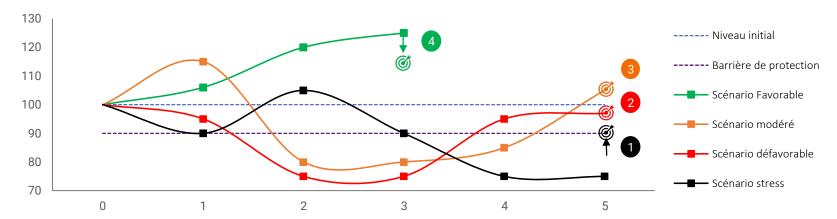
#### POURQUOI CET INDICE? POURQUOI UN FCP STRUCTURÉ?

- L'indice est construit pour suivre les entreprises les plus performantes sur le volet « Social » (le « S » de ESG) selon la notation de MSCI. Les valorisations des actions ont subi un réajustement significatif ces dernières semaines, notamment en zone euro, et leur prime de risque est redevenue attractive en milieu d'année. Si les perspectives de Natixis IM Solutions restent prudentes pour la seule année 2023 pour cette classe d'actifs, la durée du FCP structuré et sa capacité à délivrer un rendement positif avec une performance de seulement 0% en font un outil de diversification dans un portefeuille d'investissement à long terme.
- Le profil des instruments structurés, même **non garantis en capital**, demeure pertinent dans leur capacité à faire bénéficier les porteurs d'une performance en cas de hausse du marché, tout en les protégeant dans les cas d'une baisse supérieure à 10% grâce dans le cas de Parma PEA.

Source: Natixis IM International. Les analyses et les opinions mentionnées ci-dessus représentent le point de vue de l'auteur. Elles ont été recueillies en mars 2023, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.



### Scénarios



- Scénario Stress: aucune constatation ne permet un remboursement anticipé du FCP. A l'échéance finale, l'indice sous-jacent est en très forte baisse, entrainant une perte en capital plafonnée à 10 %<sup>(1)</sup>
- Scénario Défavorable : aucune constatation ne permet un remboursement anticipé du FCP. A l'échéance, l'indice sous-jacent est en baisse comprise entre 0 et -10 % entrainant une perte en capital d'un niveau équivalent à la baisse de l'indice (1)
- Scénario Modéré : aucune constatation ne permet un remboursement anticipé du FCP. A l'échéance, l'indice sous-jacent est en hausse. Le FCP est remboursé à sa valeur liquidative de référence augmenté de la hausse constatée de l'indice (1)
- Scénario Favorable : à la première date de constatation, l'indice n'a pas baissé par rapport à son niveau initial. Le FCP est remboursé par anticipation avec un gain de 16,50 % (1) soit un TRA de 5,21 % (1)

Les scénarios de performances sont une estimation de performances futures basées sur les variations de la valeur de ce placement au cours des années précédentes. Les chiffres des performances pour les scénarios défavorables, modérés et favorables sont présentés à titre indicatif exclusivement, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. A titre d'illustration, si le scénario défavorable indique une performance positive, cela ne signifie pas que la valeur de l'investissement ne pourra pas baisser. Ce que vous obtiendrez dépendra l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous resterez investit dans le produit. Ces estimations ne constituent pas un engagement contractuel de la part de NIMI et ne sauraient engager sa responsabilité.

(1) Hors frais d'entrée et hors droits de garde. Hors fiscalité et prélèvements sociaux éventuels.





### Pourquoi investir dans Parma PEA?

#### Le contexte

- Un marché chamboulé par le retour de l'inflation et une brutale hausse des taux en 2022 ayant entraîné une forte baisse des actions et des obligations.
- Les solutions mixtes n'ont pas joué leur rôle d'amortisseur dans ce contexte atypique.
- Un contexte géopolitique source de préoccupations majeures.
- Dans cet environnement, les clients sont à la recherche de solutions de placement pour diversifier leur épargne et chercher à dynamiser leur capital, en contrepartie d'un risque de perte en capital.

#### Un instrument de diversification

- En complément de l'épargne de précaution.
- Pour des clients souhaitant diversifier leur épargne en investissant sur les marchés financiers en compte-titres ou Plan d'Epargne en Actions
- Un sous-jacent avec plusieurs filtres ESG ainsi qu'une exposition à la zone euro. Il ne préjuge pas d'un quelconque impact de ce Fonds sur les caractéristiques sociales des entreprises sélectionnées. Ce fonds ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, ni d'une combinaison de ces caractéristiques, ni n'a pour objectif un investissement durable.

#### Une alternative à un placement de type actions

- Pour chercher à bénéficier du potentiel de rendement du marché actions de la zone euro via l'indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement, intégrant une protection de 90% du capital<sup>(1)(2)</sup> à l'échéance de la formule, sur un horizon de placement de 5 ans.
- En contrepartie d'un risque de perte en capital limité à 10%.

#### Un potentiel de performance et un niveau de risque connus à l'avance pour une meilleure lisibilité

- Pour rechercher un potentiel de rendement sur un placement à long terme au travers d'un gain fixe prédéfini en cas d'échéance anticipée ou d'une participation à la hausse de l'indice à l'échéance finale (1).
- 2 possibilités d'échéance anticipée automatique si l'indice n'a pas baissé aux Dates de Constatation Intermédiaire (1) par rapport à son niveau initial (1).
- Une protection de 90 % du capital (2) à l'échéance finale de la formule le 8 février 2029, quelle que soit l'évolution de l'indice. Parma PEA **présente un risque de perte** en capital limité à 10 % à l'échéance.
- (1) Voir définitions page 4 de ce document.
- (2) Hors commissions de souscription et hors droits de garde. Hors fiscalité et prélèvements sociaux.
- Les analyses et les opinions mentionnées ci-dessus représentent le point de vue de l'auteur. Elles sont émises en août 2023, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.



### Avantages et Inconvénients – Extrait du prospectus

#### Quels sont les inconvénients de Parma PEA?

- Dans le cas d'une hausse de l'Indice supérieure aux Gains prédéterminés (16,50 % ou 22 % selon l'année) l'investisseur ne bénéficiera pas de la performance réelle de l'Indice puisque l'investisseur ne bénéficiera que du Gain fixe et prédéterminé qui sera inférieur à la performance réelle de l'Indice.
- L'investisseur ne connait pas à l'avance la durée exacte de son investissement.
- L'investisseur ne profite pas des dividendes des actions qui entrent dans la composition de l'Indice car même s'ils sont réinvestis, l'équivalent de 5 % de dividendes seront déduits chaque année.
- La performance de l'Indice sera impactée négativement dans les cas où, le montant des dividendes réinvestis sera inférieur à 5 %.
- L'investisseur peut subir une perte en capital (1) limitée à 10 % dans le cas où l'Indice baisse le 2 février 2029.

# Quels sont les avantages de Parma PEA ?

- L'investisseur bénéficie à la date d'échéance maximum d'une protection partielle à hauteur de 90% de son Investissement Initial (1) en cas de baisse de l'Indice supérieure à 10%.
- L'investisseur bénéficie aux Dates de Constatation Intermédiaires d'une garantie de son investissement initial (1) si l'Indice ne baisse pas par rapport à son Niveau Initial.
- L'investisseur pourra bénéficier d'un Gain fixe et prédéterminé, qui pourra être supérieur à la hausse de l'Indice, si cet Indice ne baisse pas à l'une des Dates de Constatation intermédiaires.
- En cas de hausse de l'Indice le 2 février 2029, l'investisseur bénéficiera de la hausse réelle de l'Indice.

(1) Correspond au capital initial, voir définition en page 4





## Profil de risque - extrait du prospectus

risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de gestion.

Votre argent est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés. Le Fonds peut être exposé aux risques suivants :

•		
Risque de perte en capital	Le Fonds est exposé au risque en capital, dans la limite de 10%, dès lors que l'Indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement baisse à la Date de Constatation Finale ; ou dès lors que le porteur ne conserve pas ses parts jusqu'à l'échéance de la formule, soit à l'une des Dates d'Echéance Anticipée ou à la Date d'Echéance Maximum.	
Risque actions	Le Fonds est exposé au marché actions des pays développés sur lesquels les variations de cours peuvent être élevées, ce qui correspond au risque de volatilité. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds	
Risque de taux	Le Fonds est exposé aux marchés de taux de la zone euro. Le Fonds est donc sensible aux fluctuations des taux d'intérêt européens. En période de hausse des taux d'intérêts, valeur liquidative du Fonds peut baisser.	
Risque lié à l'inflation	Le porteur s'expose au travers du FCP au risque d'érosion monétaire.	
Risque de crédit	Le portefeuille peut être investi en produits de taux émis par des organismes privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou en cas de défaillance de ces émetteurs, la valeur des instruments peut baisser.	
Risque de liquidité	Risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie.	
Risque de contrepartie	Le Fonds utilise des contrats financiers de gré à gré et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres conclus avec une ou plusieurs contreparties. Il est donc exposé au risque que cet (ces) établissement(s) ne puisse(nt) honorer ses (leurs) engagement(s) au titre de ces instruments, pendant la durée de la formule ou à son échéance. Le risque de contrepartie résultant de l'utilisation de contrats financiers conclus avec une contrepartie est couvert par le garant. Ce risque de contrepartie, ne pourra pas dépasser 10 % de l'actif net du FCP par contrepartie	
Risques liés à la réutilisation des garanties	Le Fonds est exposé aux risques liés à la réutilisation des garanties c'est-à-dire principalement le risque que les garanties financières reçues par le Fonds, dans le cadre d'une première opération, ne puissent pas lui être restituées dans le cadre d'une seconde opération pour laquelle il aurait réutilisé ces mêmes garanties financières reçues. Le Fonds serait alors en incapacité de restituer à la contrepartie de la première opération les garanties financières dans le cas de garanties en titres ou de la rembourser dans le cas de garanties en cash.	
Risque de durabilité	Le risque de durabilité tel que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement SFDR ») est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La gestion de ce risque est intégrée dans le processus d'investissement du Fonds au travers de celui de l'indice sous-jacent de la formule qui intègre une approche sociale et qui utilise un filtre ESG dans la	



Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'indicateur de risque indiqué est celui en vigueur à la date de publication de cette page.

sélection des titres qui composent l'indice. Le risque en matière de durabilité est mesuré sur la base de l'indice sous-jacent auquel est exposé le Fonds. La politique de gestion du

La mesure du risque de marché est fixé règlementairement par la volatilité annualisée correspondant à la VaR (valeur en risque) pour un niveau de confiance de 97,5 % sur la période de détention recommandée. La VaR est calculée à partir d'une distribution de valeurs du FCP à la fin de la période de détention recommandée. Cette distribution est obtenue par simulation des prix qui déterminent la valeur du FCP à la fin de cette période actualisée à la date du calcul par application du taux attendu d'actualisation sans risque.



### Conditions de commercialisation

#### POUR QUELS TYPES DE CLIENTS ? Parma PEA s'adresse aux clients :

- **souhaitant bénéficier d'une performance fixe prédéfinie** à l'une des dates d'échéance anticipée si l'indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial <sup>(1)</sup> ou souhaitant bénéficier de la hausse éventuelle de l'indice à l'échéance finale.
- Souhaitant diversifier leur épargne financière, c'est-à-dire combiner dans leur allocation globale des instruments financiers au risque maîtrisé (exemple : le fonds en euros) avec des supports plus risqués.
- Souhaitant s'exposer à un indice incluant des objectifs sociaux.
- Acceptant une prise de risque de perte en capital limitée à 10% sur leur investissement dans certaines conditions (cf. pages 5 et 6).
- Acceptant d'immobiliser le capital investi pendant la durée maximum de la formule, soit 5 ans (c'est-à-dire jusqu'au 8 février 2029); ces investisseurs n'ont pas besoin de leurs liquidités.
- Acceptant de ne pas connaître à l'avance la durée de leur investissement qui peut varier entre 3 ans et 3 jours et 5 ans.
- La politique Groupe exige une vigilance particulière des opérations réalisées par les clients à compter de 80 ans. La durée de placement étant de 5 ans, il n'est pas recommandé de commercialiser ce produit à des clients âgés de 80 ans et plus.

Parma PEA peut être commercialisé auprès d'une clientèle (segmentation distributeur) :

- C1 (Débutant)
- **Profil de risque R1** (dans le cadre d'une vente seule. Dans le cadre du parcours LEA, le fonds est intégré dans le portefeuille PEA)
- Grand Public, Premium Gestion Privée, Premium Haut de Gamme, Premium Banque Privée
- Souscription interdite aux résidents des Etats-Unis et à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

Parma PEA peut-être commercialisé, uniquement en face à face, par les :

- Gestionnaires de clientèle
- Gestionnaires de clientèle Pro
- Chargés d'Affaires Gestion Privée
- Gestionnaires de Clientèle Patrimoniale et les Directeurs d'Agence Adjoints
- Responsables d'Agence
- Banquiers Privés

(1) Voir définitions page 4 de ce document.





### Conditions de commercialisation

#### Avant de conseiller le FCP à votre client

- Il convient de tenir compte de sa connaissance, de sa situation, de son expérience en matière financière, de ses exigences, objectifs et besoins, de son appétence aux risques, de son horizon de placement et de sa capacité à subir des pertes.
- Votre client complète le QFD (questionnaire finance durable), le QCF (questionnaire de compétence financière) et le QR (questionnaire de risque). Le document « synthèse épargne conseil de la banque » inclut le test d'adéquation, les instruments financiers proposés au client, ainsi que l'acceptation (ou non) du client (avec mise en garde si le choix du client n'est pas adapté). Il doit être signé par le client et archivé par le conseiller. Les questionnaires doivent être mis à jour s'ils ont plus de 2 ans ou si la situation du client a changé.
- Le conseiller doit remettre obligatoirement la documentation précontractuelle sur les instruments financiers pour informer le client des caractéristiques du produit à souscrire ainsi que des coûts et charges associés (document DIC).
- A noter : afin de proposer le produit le plus adapté au client, il est impératif de remplir les questionnaires QCF et QR. Dans le cas où le client s'y opposerait, aucun conseil ni produit ne pourra lui être proposé. Dans le cas d'un entretien conseil auprès d'une personne morale, il faut que cette dernière détienne un LEI pour réaliser un parcours tablettes ou ECPRO avec la prise en compte du résultat du QCF et la détermination de l'adéquation du risque affecté au projet et du profil de risque investisseur.
- Selon la législation en vigueur, le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client.



### Parma PEA dans LEA

Pour quels clients?

Paramétrages dans LEA



Le FCP peut être commercialisé auprès des Clients, personnes physiques, « Débutants » (C1). Parmi les personnes morales, seules les holdings patrimoniales sont éligibles. *voir page 14 pour le détails* 

Le fonds est paramétré dans LEA et sera disponible via les portefeuilles modèles. LEA ne proposera pas le FCP aux clients dont l'horizon d'investissement est inférieur à 5 ans.

De même, s'agissant d'une formule structurée pour le Plan d'Epargne en Actions (PEA), le FCP sera proposé en priorité dans les projets construits autour de cette enveloppe pour tous les profils. Le FCP sera disponible en CTO en switch de niveau 1.

Les assureurs Groupe ne référencent pas le FCP. Il sera donc indisponible dans les contrats d'assurance vie et de capitalisation, y compris en switch de niveau 3.

Vous conservez la possibilité de réaliser des switchs avec vos clients sur l'ensemble des propositions.

LEA procédera à un contrôle d'éligibilité et de respect du budget de volatilité, et, le cas échéant, fera apparaître le FCP dans les options possible de switch. Ces opérations restent dans le cadre du conseil, seuls les switchs réalisés après la validation du projet, à l'étape de synthèse, étant considérés comme non conseillés.

## Supports de communication

#### A destination du réseau

Disponible sous DEFI

· Le présent kit d'animation



#### A destination du client

- La brochure commerciale
- Le DIC
- Le bulletin de souscription
- La fiche 80 ans et plus le cas échéant



#### Le DIC (Document d'Information Clés)

A remettre systématiquement avant toute souscription au titre de l'information

précontractuelle

Ainsi votre client appréhende :

- les caractéristiques du FCP ;
- · le mécanisme de la formule ;
- · le profil de risque ;
- les frais.



#### Les informations essentielles à délivrer au client, notamment :

- la garantie du capital limitée à 90 % et les principaux risques associés au produit;
- les frais afférents à toute souscription et la rémunération perçue en tant qu'établissement distributeur;
- les coûts et charges associés au produit ;

En cas de sortie anticipée (hors échéances anticipées) :

- le risque de perte en capital (décès, rachat);
- · les frais qui en résultent.

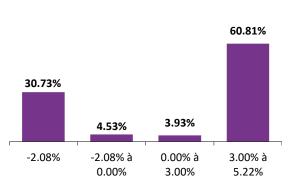
#### En cas de démarchage, nous vous invitons à respecter la réglementation qui lui est propre.

Le client bénéficie d'un délai de réflexion (institué par l'article L.341-16 IV du CMF), commençant à courir le lendemain de la signature du bulletin de souscription pour expirer 48 heures après, délai éventuellement prorogé s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant.





### Simulations de rendement au 6 mai 2023



Simulations sur 18 ans : lancements quotidiens de la formule du 9 mai 2000 au 30 août 2018

Nombre de simulations : 6 818

Fréquence

- ✓ TRA en CTO inférieur à -2,07 % : 30,73 % (1)
- ✓ TRA en CTO entre -2,07 % et 3 % : 8,46 % (1)
- ✓ TRA en CTO supérieur à 3 % : 60,81 % (1)

Fréquence échéance anticipée : 59,77 %

Rendements annualisés sur les données historiques de marché au 30 août 2023

- Dans 35,26 % des cas de simulations effectuées sur les données historiques de l'indice  $\rightarrow$  un client aurait subi une perte en capital limitée à 10% (1).
- Dans 64,74 % des cas de simulations effectuées sur les données historiques de l'indice → un client aurait bénéficié de l'intégralité de son capital initial (1).
- Dans 59,77 % des cas de simulations effectuées sur les données historique de l'indice → le fonds serait arrivé à échéance par anticipation en année 3 ou 4
- Dans 30,73 % des cas de simulations effectuées sur les données historiques de l'indice  $\rightarrow$  un client aurait bénéficié de la protection partielle en capital offerte par la formule (1)

Source: Natixis IM International au 31/08/2023. Les performances et simulations historiques passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les simulations présentées sur ce document sont le résultat d'estimations de Natixis IM International à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par Natixis IM International, de conditions de marché à ce moment donné et de données historiques qui ne préjugent en rien de résultats futurs. En conséquence, les chiffres et les prix indiqués dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient constituer en aucune manière une offre ferme et définitive de la part de Natixis Investment Managers International.

(1) Hors frais d'entrée et hors droits de garde. Hors fiscalité et prélèvements sociaux.



## Questions fréquentes

Si je souhaite vendre mes parts du FCP avant l'échéance anticipée ou finale, vais-je payer des frais ? Si oui, pourquoi ? Une sortie du FCP à une autre date que la date d'échéance (anticipée ou finale) (1) s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là, qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Vous ne bénéficierez alors plus de la protection conditionnelle du capital. D'autre part, des frais de sortie de 4 % seront appliqués<sup>(2)</sup>. Il existe donc un risque de perte en capital.

#### Pourquoi appliquez-vous des frais de sortie?

- Pour respecter l'égalité des porteurs imposée par l'AMF, les coûts liés à une sortie anticipée sont à prélever. Pour ce faire, deux possibilités sont envisageables : appliquer des droits de sortie aux seuls porteurs concernés ou bien évaluer ces frais forfaitairement et les provisionner au moment de la création du Fonds, en les intégrant dans les paramètres de structuration de la formule.
- Pour ce FCP, le choix a été fait de favoriser les autres paramètres du produit tels que le coupon et la protection conditionnelle du capital à l'échéance (anticipée ou finale) : aussi des frais de sortie sont prélevés aux seuls porteurs qui sortent par anticipation.
- Ce choix nous semble plus adapté notamment parce que le FCP propose des échéances anticipées à compter de l'année 2 ce qui augmente les possibilités d'une durée de vie relativement courte. Dans le cas de Fonds à formule de maturité plus longue (8 ans), la possibilité d'avoir un besoin de liquidités avant l'échéance est plus importante.

La date de fin de commercialisation est très précise, pourquoi ?

- La commercialisation du FCP s'achèvera le 7 février 2024 à 12h30. Le respect de cette limite est impératif parce qu'elle est inscrite au Prospectus, le mode d'emploi contractuel du fonds. Par ailleurs, s'agissant d'un FCP structuré, il fonctionne grâce à une série de contrats avec différentes contreparties qui eux aussi doivent être respectés à la lettre. Ces contrats sont paramétrés en fonction de la collecte réelle du fonds pendant la période de commercialisation. Une souscription arrivant après la date limite ne peut pas être intégrée dans les paramètres des contrats et peut mettre en cause l'équilibre économique du fonds au détriment des porteurs ayant souscrits pendant la période.
- La transmission d'ordres auprès du dépositaire après la date de fin n'est donc pas autorisée, sauf cas exceptionnels
- (1) Se référer aux définitions en page 4 de ce document.
- (2) Hors frais d'entrée et hors droits de garde. Hors fiscalité et prélèvements sociaux



## Questions fréquentes

Comment le FCP structuré est-il éligible au PEA ?

- Les FCP structurés sont construits en deux grandes étapes
  - 1. La première consiste à acquérir des titres qui seront présents à l'actif du fonds. Lorsque le fonds est destiné à être commercialisé au sein de l'enveloppe fiscale PEA, les gérants sélectionnent les actions permettant au fonds de présenter en permanence au moins 75% de titres éligibles à cette enveloppe fiscale.
  - 2. Dans un second temps, le FCP va signer des contrats d'échange de la performance des actions qu'il détient pour recevoir en contrepartie la performance promise par la formule. C'est ainsi qu'il neutralise son exposition aux actions qu'il détient et s'expose à la formule qu'il promet aux investisseurs.

Qu'est-ce qu'un produit structuré au sens de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)? • Un produit structuré est un placement (fonds d'investissement, obligation...) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier...) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont le résultat finale de la formule sera égal à 50 % de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

Source: lexique AMF disponible sur amf-france.org

Quels frais impactent le rendement affiché du FCP ?

- Les frais liés à la souscription en CTO ou PEA
- Les frais de rachat en cas de sortie anticipée (hors échéances anticipées, pour rappel, toute sortie à l'initiative du client en dehors des échéances anticipées prévues par la formule fait perdre le bénéfice de la formule au client)



### Caractéristiques de Parma PEA

SOCIETE DE GESTION	Natixis Investment Managers International
GESTION FINANCIERE PAR DELEGATION	Ostrum Asset Management
GARANT	Natixis
NATURE JURIDIQUE	FCP de droit français de type FIA
CLASSIFICATION AMF	Fonds à formule
GARANTIE DU CAPITAL	90% à l'échéance (hors frais d'entrée)
CODE ISIN	FR001400IJQ9
DATE DE CREATION	7 septembre 2023
DEVISE	Euro
PROFIL DES SOUSCRIPTEURS Segmentation distributeur	Tous clients Personnes physiques, holdings patrimoniales
ELIGIBILITE	CTO, PEA

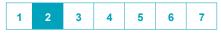
Conformément à la règlementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisons sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et ne bénéficiera pas de la protection partielle du capital, après déduction des frais de sortie mentionnés dans le DIC

Commission Accessoire de Placement : rétrocession aux établissements distributeurs d'une part des frais de gestion perçus.

DUREE DE LA FORMULE	5 ans (08/02/2029) avec 2 possibilités d'échéance anticipée automatique le 11/02/2027 et 10/02/2028			
DUREE MINIMALE DE PLACEMENT RECOMMANDEE (1)				
MONTANT DE SOUSCRIPTION MINIMUM INITIALE	1/1000e de part			
VALEUR LIQUIDATIVE DE REFERENCE	correspond à la plus haute des valeurs liquidatives du fonds calculées du 21 septembre 2023 au 8 février 2024			
VALEUR LIQUIDATIVE INITIALE	1 000 €			
FRAIS D'ENTREE TTC MAX	Non acquis au FCP (acquis au réseau distributeur)  2,50% maximum pour toute souscription reçue jusqu'au 07/02/2024 avant 12h30.  Néant après cette date et après l'échéance de la formule.			
FRAIS DE SORTIE TTC MAX	Non acquis au FCP (acquis à la société de gestion)  Néant pour tout rachat reçu avant le 07/02/2024 avant 12h30 et à l'échéance de la formule.  3% maximum pour tout rachat reçu après le 07/02/2024 à 12h30.  Acquis au FCP  Néant pour tout rachat reçu avant le 07/02/2024 avant 12h30 et à l'échéance de la formule.  1% pour tout rachat reçu après le 07/02/2024 à 12h30			
FRAIS DE GESTION ET AUTRES COÛTS ADMINISTRATIFS OU DE FONCTIONNEMENT (2)	2,50% TTC de l'actif net  (Assiette : Valeur Liquidative de Référence x Nombre de parts)  → dont Commission Accessoire de Placement (2) : 0,66% TTC de l'actif net			
FRAIS DE TRANSACTIONS	0%			
COMMISION DE SURPERFORMANCE	Néant			

#### Indicateur de risque



Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'indicateur de risque indiqué est celui en vigueur à la date de publication de cette page en septembre 2023.





## Frais du FCP Parma PEA (distributeur)

Les frais sont calculés sur un investissement de 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

FRAIS LIES AU SERVICE D'INVESTISSEMENT (1)	Frais uniques : néant
	Frais récurrents : néant
	<ul> <li>Frais liés à la transaction : droits d'entrée : 2,50% maximum, soit 250€ maximum</li> </ul>
	<ul> <li>Dont rétrocessions versée à votre établissement distributeur : 2,50% maximum soit 250€ maximum</li> </ul>
	• <u>Frais accessoires</u> : d'éventuels droits de garde sont facturés, à fréquence annuelle, pour la détention de ce produit. La tarification associée à ces droits de garde est détaillée dans la brochure tarifaire mise à disposition par votre établissement distributeur
	Frais uniques : néant
FRAIS LIES A L'INSTRUMENT FINANCIER (1)	• Frais liés à la transaction : 0% soit 0€. Ces frais représentent la part des droits d'entrée acquise au fonds et/ou au gérant du fonds
	• <u>Frais récurrents</u> : Frais courants par année : 2,50% maximum, soit 250 € maximum, dont rétrocessions versée à votre établissement distributeur : 0,66% maximum, soit 66€ maximum par année. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance, ni les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
	Frais accessoires : néant
	En cas de sortie <sup>(2)</sup> , à compter du 8 février 2024 après 12h30, les frais suivants s'appliquent :
FRAIS DE SORTIE (1)	<ul> <li>4% maximum, soit 400€ maximum, dont rétrocession versée à votre établissement distributeur : 0%</li> </ul>
	<ul> <li>Dont 1% acquis au Fonds, soit 100 euros</li> </ul>
	<ul> <li>Dont 3% maximum non acquis au Fonds, soit 300 euros maximum</li> </ul>
	Néant aux dates d'échéance anticipée ou finale.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé de se reporter à la rubrique frais du prospectus de ce Fonds, disponible sur DEFI et le site Caisse d'Epargne

- (1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent en plus des prélèvements sociaux et fiscaux. Le taux des frais courants indiqué correspond au taux maximum que le fonds supportera. Les frais courants ne comprennent pas :
- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la rubrique frais du prospectus de ce Fonds, disponible sur le site internet
- (2) Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce Jour-là (après déduction des frais de sortie de 4 %). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.



## Vos contacts Natixis Investment Managers International





## Vos contacts Natixis Investment Managers International

# Pôle Expertises **Expertise Banque Privée**



Philippe LE MEE
Directeur du Pôle Expertises (GSM, Banques Privées et Comptes Propres)
& Animation Entreprises et Institutionnels
0178 40 83 12 / 06 20 26 85 31
philippe.lemee@natixis.com



Yues LANDOIN Expert Banque Privée Banque du Dirigeant 0178 40 89 49 07 86 15 73 13 yues.landoin@natixis.com



Stéphane PIERRONNET Expert Banque Priuée Banque du Dirigeant 0178 40 86 96 07 88 23 57 40 stephane.pierronnet@natixis.com



Jérôme ERABLE
Expert Banque Privée
Banque du Dirigeant
0178 40 84 12
06 75 09 22 51
jerome.erable@natixis.com





### Mentions Légales

Ce document est destiné exclusivement aux conseillers des banques du réseau BPCE. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers, notamment aux clients finaux des banques du réseau BPCE, en tout ou partie. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document est fourni à titre purement indicatif par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.

Parma PEA a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le prospectus, Document d'Informations Clés (DIC) et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Document non contractuel, Achevé de rédiger par Natixis Investment Managers International en septembre 2023.

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros - 329 450 738 RCS Paris - Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 90-009 - 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

Ostrum Asset Management – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros - 525 192 753 RCS Paris - Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 18000014. 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.ostrum.com

**BPCE** - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 € - RCS Paris n° 493455042 - 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.

#### **CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS**

Les Caisses d'Epargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE qui est actionnaire majoritaire de Natixis. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à Natixis. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existants entre Natixis, BPCE Assurances, BPCE et BPCE Vie : BPCE Vie qui référence ce support financier en unités de compte au sein de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation, est une filiale de BPCE Assurances. L'investisseur est informé que des conflits d'intérêts sont susceptibles d'exister dans la gestion et la distribution du fonds dans la mesure où, la société de gestion peut recourir à des entités appartenant notamment au groupe BPCE pour accomplir ses obligations. Chaque entité impliquée dans la gestion ou la distribution du Fonds a mis en place un programme de prévention et de gestion des différents conflits d'intérêts.

